

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (A.A.O. O.I)
N° D.N.C.M.P./11.../F/2019-2020 POUR LA FOURNITURE DE DEUX
RESPIRATEURS DE REANIMATION**

Date de publication : 29.../07/ 2019.

Date d'ouverture des offres : 28.../08/ 2019.

Le Centre Hospitalo-universitaire de Kamenge (CHUK) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture de deux respirateurs de réanimation

1. Objet

Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres Ouvert National, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé. Le présent marché consiste en la fourniture de deux respirateurs de réanimation.

Il comprendra également l'installation, la formation sur place des techniciens de maintenance et des utilisateurs par un technicien de l'usine.

Le marché est constitué d'un seul lot : deux respirateurs de réanimation.

2. Financement du marché

Le marché est financé par les fonds propres du CHUK, exercice 2019-2020.

3. Type de marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché et qui n'a pas été sanctionné par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès du Secrétariat de la Direction du CHU Kamenge, moyennant paiement d'un montant de cinquante mille francs burundais (50 000 FBU) ou l'équivalent en devises dont la moitié sur le compte N° 1123/073 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom du

CHUK et l'autre moitié sera versée au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BRB sous le compte de transit des recettes non fiscales.

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre. Ce montant est non remboursable.

6. Caution de soumission.

Une caution de soumission d'un million deux cent mille francs burundais (1.200.000FBU) doit être fournie en même temps que l'offre. Son absence est cause du rejet.

7. Dépôt des offres

Les offres exclusivement rédigées en langue française et en 5 exemplaires dont un original et 4 copies (pour chaque type d'offre à savoir l'offre technique et l'offre financière) marquées comme tels seront contenues dans une grande enveloppe et seront déposées au Secrétariat de Direction du Centre Hospitalo-universitaire de Kamenge, Boulevard du 28 Novembre, Tél. 22 23 60 60/ 22 23 60 64/ 22 23 20 92 BUJUMBURA-BURUNDI, B.P : 2210 BUJUMBURA au plus tard le 28/08/2019 à 10 h00, heure locale.

Les offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières. La grande enveloppe portera clairement la mention : « REPONSE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° D.N.C.M.P/.../F/2019-2020. A N'OUVRIRQU'EN SEANCE PUBLIQUE DU 28/08/2019 ».

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 28/08/2019 avant 10h00 ; heure locale.

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessus le 28/08/2019 à 10h30min heure locale. Conformément à l'article 22 alinéa 9

du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-Verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la commission et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

11. Délais d'exécution

Le délai d'exécution est de 2 mois calendriers à compter de la notification définitive du marché. Le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court.

Fait à Bujumbura, le /..../2019

LE DIRECTEUR GENERAL,

Dr Pontien NDABASHINZE

